

# Don d'une police d'assurance vie



De nombreux donateurs aimeraient faire un don majeur mais n'ont pas forcément les ressources financières nécessaires pour le faire. Le don d'une police d'assurance vie existante ou nouvelle vous permet de faire une contribution plus importante que vous ne l'auriez jamais imaginé, tout en réalisant vos intentions philanthropiques et en transmettant vos valeurs à vos proches.

Vous pouvez utiliser une police d'assurance vie existante ou souscrire une nouvelle police liée à votre don. Tant que vous êtes le propriétaire de la police d'assurance vie, vous pouvez en changer le bénéficiaire à tout moment.

## Les avantages pour vous :

- Facile à mettre en place avec l'aide de votre spécialiste en assurance vie.
- Un moyen peu coûteux de faire un don important sans épuiser vos actifs actuels.
- Le produit d'assurance vie est distinct de votre succession. Il n'y a pas de frais d'homologation et votre don n'épuise pas les actifs de votre succession.
- Votre don peut être affecté au programme de votre choix.
- Votre don peut être reconnu de votre vivant.
- Contrairement à un testament, votre don n'est pas enregistré publiquement, ce qui vous permet de demeurer anonyme et il ne peut être contesté.

## Plusieurs façons de faire un don :

- Nommez la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants comme propriétaire et bénéficiaire d'une nouvelle police d'assurance-vie, d'une police existante payée en totalité ou d'une police partiellement payée.
- Selon la police que vous choisissez, vous pouvez décider de profiter d'un avantage fiscal immédiatement ou vous pouvez reporter l'avantage fiscal à votre succession.

## Veillez faire appel à un spécialiste :

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants recommande de consulter un conseiller financier, d'assurance et/ou juridique pour vous assurer que vos objectifs financiers sont pris en compte, votre situation fiscale examinée et votre don testamentaire adapté à votre situation.

## Société Dr MacKenzie Forbes

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants est fière de reconnaître les personnes qui incluent la Fondation dans leur plan successoral. La Société Dr MacKenzie Forbes est un groupe de donateurs avisés et visionnaires qui font preuve de générosité et de sollicitude envers les enfants d'aujourd'hui et de demain.

## Lorsque vous devenez membre, vous profitez des avantages de la Société et recevez :

- ✓ Une invitation à visiter les coulisses de l'Hôpital
- ✓ Une invitation à notre événement de reconnaissance annuel
- ✓ Votre (vos) nom(s) sur la liste annuelle des donateurs dans le site Web de la Fondation
- ✓ Votre nom à perpétuité sur le mur de la Société Dr MacKenzie Forbes, pour les dons reçus de 100 000 \$ et plus

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Samar El Soufi, conseillère, planification et développement

514 934-4846, poste 29226 | 1-866-934-4846 (sans frais) | sels@mchf.com

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants

1, Place Alexis Nihon, 1420-3400, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3Z 3B8

Numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance : 11892-1543-RR001

la fondation  
de l'hôpital  
de montréal  
pour enfants  
the montreal  
children's  
hospital  
foundation

